

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 13 septembre à vingt-heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	19
Votants	22
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **MILOT** Christine, **Gaigneux** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **PACCOUD** Anaïs et **LEBLANC-MORTAGNE** Hélène.

Pouvoirs : Lucie Pothrat donne pouvoir à Myriam Rochette
Frédéric Burdin de Saint-Martin donne pouvoir à Dominique Schmitt
Vincent Fontaine donne pouvoir à René Blanchet

Secrétaire : Myriam Rochette

Monsieur Louis Guichard, interlocuteur de la Commune au sein de l'EPORA, présente au Conseil les missions de l'établissement et détaille les modalités de la nouvelle convention de veille et de stratégie foncière qui pourrait prochainement lier la Mairie et l'EPORA, la convention actuelle arrivant à échéance en cette fin d'année 2021.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 19 juillet 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Six déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	87 chemin de la Grande Gonthière	M. Gérard BARNAUD	M. et Mme Pierre COLLOMB	137 Chemin de Talichet 69 640 Porte des Pierres Dorées
Non-bâti	474 Chemin du Parozet	M. Eric BONNEVIALLE	M. et Mme Loïc BURDET	244 Rue des Ecrivains 69 480 Anse
Bâti sur terrain propre	180 Rue de la Mairie	Mme Maria FRATTIN	M. Julien MERLE et Mme Carine JOURDAN	33 Rue du Docteur Bonhomme 69008 Lyon

Bâti sur terrain propre	81 route de la Grange Huguet	SCI Attractive Project	M. et Mme Philippe EPITALBRA	69 Chemin du Pan-Perdu 38230 Tignieu-Jameyzieu
Bâti sur terrain propre	9 Impasse du Neyra	M. et Mme André GOUDIN	SCI LOLAFLEUR	11 Allée de la Gande Bicherée 69 480 Pommiers
Bâti sur terrain propre	619 Chemin du Neyra	M. et Mme Philippe CATHELAND	Mme Catherine MARMONIER et M. Didier PERHIRIN	107 Chemin du Pont de l'Âne 01600 Parcieux

III – ADMINISTRATION GENERALE

➤ Démission de Madame Nathalie LOBERMAYER, conseillère municipale

Monsieur le Maire indique que Madame Nathalie LOBERMAYER, conseillère municipale, lui a présenté sa démission par un courrier du 21 juillet 2021. Le 22 juillet 2021, Monsieur le Maire a accusé réception de cette démission, en a avisé Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et a informé Madame Hélène LEBLANC-MORTAGNE qu'elle serait amenée à siéger au prochain Conseil municipal en tant que personne suivante figurant sur la liste « Pommiers, ensemble aujourd'hui et demain. »

Madame Hélène LEBLANC-MORTAGNE ayant confirmé sa volonté de siéger audit conseil, Monsieur le Maire indique que le tableau du Conseil municipal et le tableau des indemnités seront modifiés en conséquence.

Monsieur le Maire indique que les tableaux récapitulatifs de la composition des commissions communales et intercommunales seront également modifiés et, à cette occasion, invite les membres du Conseil à lui faire part de leur intention de faire évoluer leur participation aux différentes commissions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la composition des commissions communales et intercommunales de la façon suivante :

ORGANISMES ASSOCIES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Office de Tourisme des Pierres Dorées	Correspondante : Anaïs PACCOUD	
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)	Béatrice PIERQUIN	René BLANCHET
Défense Nationale correspondant « défense »	Correspondants : Anaïs PACCOUD et Marie-Hélène NAPOLY	
Prévention Routière	Correspondant : Anne-Sophie PRIVOLT	
Association propriété Forestière	Dominique SCHMITT	
Association Les Prairies de Bordelan	Frédéric GAUDIN	
Calamités agricoles	Jean-Michel COQUARD	

	Vincent FONTAINE	
Plan communal de sauvegarde	Marie-Hélène NAPOLY	
COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES	ADJOINTS RESPONSABLES
FINANCES	Jean-Michel COQUARD Myriam ROCHETTE Dominique SCHMITT Béatrice PIERQUIN Jean-Claude DEMAY Frédéric BURDIN Christophe GENEST	Dominique SCHMITT <i>Rapporteur : Christophe GENEST</i>
URBANISME	Béatrice PIERQUIN Fabrice FUTIN Frédéric BURDIN Thierry GUINARD Lucie POTHRAT Hélène LEBLANC Marc NEYRA	Béatrice PIERQUIN <i>Rapporteurs : Frédéric BURDIN Thierry GUINARD</i>
BATIMENTS	Jean-Claude DEMAY François BESSON Fabrice FUTIN (Suivi énergie) Julien GERVAIS Christophe GENEST Frédéric GAUDIN (Suivi énergie) Marie-Hélène NAPOLY	<i>Jean-Claude DEMAY</i> <i>Rapporteur : François BESSON</i>
AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE	Myriam ROCHETTE Christine MILOT Laurence BELLOT Jean-Claude DEMAY Marie-Hélène NAPOLY Lucie POTHRAT Anaïs PACCOUD	Myriam ROCHETTE <i>Rapporteur : Laurence BELLOT</i>
VOIRIE ET ESPACES VERTS	Jean-Michel COQUARD Fabrice FUTIN (réseaux) Frédéric BURDIN (espaces verts) Christophe GENEST (voirie) Marie-Hélène NAPOLY Julien GERVAIS Frédéric GAUDIN	Jean-Michel COQUARD <i>Rapporteur :</i> <i>Fabrice FUTIN pour les réseaux</i> <i>Frédéric BURDIN pour les espaces verts</i> <i>Christophe GENEST pour la voirie</i>

COMMISSIONS OBLIGATOIRES	MEMBRES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<p>Titulaires : Jean-Claude DEMAY, François BESSON, Fabrice FUTIN</p> <p>Suppléants : Jean-Michel COQUARD, Marie-Hélène NAPOLY, Anaïs PACCOUD</p>
CCAS	<p>Christine MILOT (Vice-Présidente)</p> <p>Jean-Claude DEMAY, Marc NEYRA, Lucie POTHRAT, François BESSON, Myriam ROCHETTE</p>
CONSEIL D'ECOLE	<p>René BLANCHET</p> <p>Myriam ROCHETTE</p> <p>Anaïs PACCOUD</p>
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES	MEMBRES
BIBLIOTHEQUE	<p>Lucie POTHRAT</p> <p>Christine MILOT</p>
FLEURISSEMENT	<p>Jean-Claude DEMAY</p> <p>Jean-Michel COQUARD</p>
COMITE DES FETES	<p>Jean-Claude DEMAY</p> <p>Alexandra DEPONDT</p> <p>Vincent FONTAINE</p> <p>Laurence BELLOT</p>
abc21	<p>Anaïs PACCOUD</p> <p>Marc NEYRA</p>
COMITE DE JUMELAGE	<p>Anne-Sophie PRIVOLT</p> <p>Frédéric GAUDIN</p> <p>Patricia GAIGNEUX</p>

IV – PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet - Titularisation de Madame Isabelle BELTRAN**

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La commune a recruté Madame Isabelle BELTRAN depuis le 1er septembre 2020 en qualité de personnel contractuel pour assurer, en période scolaire, le service de cantine et l'entretien des locaux.

Considérant le caractère permanent des besoins précités depuis le 1er septembre 2020, il sera proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique, à compter du 1er septembre 2021, sur une quotité de temps de travail hebdomadaire effective de 19,82 h. Ce temps de travail correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 18,29h pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021. Le lissage sera de nouveau calculé à compter du 01/01/2022 sur une année civile complète. Il sera proposé de nommer Madame Isabelle BELTRAN fonctionnaire stagiaire à compter de la date de création de ce poste.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent, à temps non complet, à compter du 1er septembre 2021, à raison d'une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 19,82 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 18,29 h hebdomadaires pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021.

V – AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Centre de vaccination de Chazay d'Azergues - Participation financière de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ont souhaité contribuer à la lutte contre le COVID-19 par l'implantation d'un centre de vaccination sur la Commune de Chazay d'Azergues. Pour le fonctionnement de ce centre, les services de l'assurance maladie assurent la rémunération des personnels médicaux et le territoire d'implantation prend en charge le personnel administratif et le petit matériel. La somme restant à la charge du territoire sera remboursée à la CCBPD par les communes au prorata de leur population.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'organisation et la répartition des charges financières susmentionnées telles qu'exposées ci-dessus.

VI – TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay informe le Conseil des éléments suivants :

- Les travaux de réaménagement intérieur du marché couvert se poursuivent afin que l'activité de l'entreprise Click & Poulette puisse ensuite y être accueillie.
- Notre Maître d'œuvre sera rencontré dans les prochains jours pour la planification des travaux de rénovation du local technique et de la salle du conseil municipal.
- Les deux statues de Sainte-Philomène et de Sainte-Barbe récemment rénovées seront replacées dans l'Eglise ce mardi 14 septembre.
- L'une des pièces du rez-de-chaussée du Presbytère sera rénovée d'ici la fin de la semaine en vue de l'arrivée de l'association Muzikadem.

- Voirie et éclairage public

Monsieur Fabrice Futin indique que les travaux de la Rue de l'Eglise se poursuivent.

Il précise ensuite que les installations d'éclairage du stade seront prochainement rénovées par l'entreprise SOBECA.

VII – URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	2	10	9	0	23	4	1	3	0	0

➤ **Contentieux d'urbanisme SCI LE HAUT DE POMMIERS – Habilitation du Maire à représenter la Commune en justice**

Monsieur le Maire indique que, par un jugement correctionnel du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône du 26 février 2021, la SCI LE HAUT DE POMMIERS, représentée par son gérant Monsieur Florian RIAS, a été déclarée coupable d'infractions au droit de l'urbanisme. Ledit tribunal l'a ainsi condamnée au paiement de deux amendes de 3.000 euros chacune et a ordonné la remise en état des lieux dans un délai de six mois assortie d'une astreinte de 10 euros par jour de retard.

Le tribunal a également déclaré recevable la constitution de partie civile de la Commune, a déclaré la SCI LE HAUT DE POMMIERS et Monsieur RIAS entièrement responsables du préjudice subi par la Commune et les a condamnés à verser à la Commune une somme de 1.000 euros au titre des dommages et intérêts.

La SCI LE HAUT DE POMMIERS et Monsieur RIAS ont interjeté appel de ce jugement. En qualité de partie civile, la Commune est convoquée à l'audience qui se tiendra le 5 novembre 2021 devant la 7ème chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Lyon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire à représenter la Commune en Justice dans l'affaire exposée ci-avant.

VIII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Activité des commissions**

- Commission urbanisme

Concernant le Projet Agora, Madame Béatrice Pierquin indique que le cabinet Kaléido'scop a été retenu pour mener les actions de concertation de la population afin qu'un cahier des charges définitif puisse être élaboré d'ici décembre 2021. Le CAUE sera rencontré cette semaine pour définir le phasage du projet et son montage financier.

Au sujet de l'aménagement du triangle du Centre Bourg, Madame Béatrice Pierquin précise que la convention liant la Mairie et l'EPORA concernant le terrain porté par cet établissement arrive à échéance. Plusieurs opérateurs immobiliers devront être consultés dans les mois qui viennent en vue de la présentation de projets d'aménagement dudit terrain, dans le respect du Plan local d'urbanisme.

- Commission communication

Monsieur Dominique Schmitt précise que deux réunions de quartier ont été réalisées, réunissant chacune une cinquantaine de personnes en moyenne. La vitesse de circulation, le déploiement de la fibre ou encore les transports en commun sont des sujets fréquemment évoqués par les habitants lors de ces temps d'échange. La prochaine réunion se tiendra le 24 septembre pour le Centre Bourg et le 08 octobre pour le secteur Nord.

Il indique ensuite que la commission communication entamera prochainement le travail relatif à la préparation du Bulletin annuel.

- Commission développement durable et implication citoyenne

Madame Anaïs Paccoud indique que les chats errants trouvés à proximité de la « Maison Longchamp » ont été stérilisés. Monsieur Marc Neyra précise qu'une réunion a été organisée en présence de Madame Solange Fournier, vétérinaire, et de plusieurs habitants afin d'étudier les solutions à mettre en place pour réguler la présence des chats errants sur la Commune. La solution retenue est de conclure une convention avec un organisme spécialisé permettant d'organiser les modalités de capture et de stérilisation des chats. La charge financière est répartie entre les différents acteurs.

Monsieur Marc Neyra informe le Conseil qu'une rencontre aura lieu chaque semestre entre la Commission et l'association abc21 pour garantir une coordination des actions menées par chaque entité.

Il indique que Cevidorées organise la Fête des énergies renouvelables le dimanche 10 octobre prochain au Domaine des Communes, siège de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, en lien avec l'ALTE69 (Agence locale pour la transition écologique).

Monsieur Marc Neyra précise que la commission a décidé de continuer à travailler en priorité sur les déplacements, en particulier en modes doux. Madame Anne-Sophie Privolt indique que le groupe de travail constitué à cet effet a élaboré un questionnaire à destination des habitants afin de mieux connaître les besoins de la population en matière de transport ; des devis ont été obtenus par Monsieur Frédéric Gaudin pour la réalisation d'un cheminement piéton / skate chemin du Neyra ; Monsieur Fabrice Futin a pris rendez-vous avec un bureau d'étude pour une proposition de contrat d'étude concernant les aménagements de voirie nécessaires aux modes doux sur deux zones (Centre Bourg <-> complexe sportif, et Chemin de Saint Jean, entre Chemin du Couchant et route de Grange Huguet) qui ont été ciblées comme prioritaires et qui serviront de base pour un futur plan de déplacement.

- Commission culture

Madame Béatrice Pierquin précise que le Comité des fêtes sera rencontré dans la semaine afin de coordonner les actions menées par leurs soins et celles menées par la Mairie.

Elle indique qu'un nouveau projet, un spectacle interactif de marionnettes, a été proposé en remplacement de la Fête de la musique au titre de la subvention culturelle allouée chaque année par le Conseil départemental. Le spectacle se tiendra le vendredi 05 novembre prochain.

- Commission affaires scolaires

Madame Marie-Hélène Napoly indique que l'élection des membres du Conseil Municipal de Jeunes aura lieu le vendredi 08 octobre, le même jour que l'élection des parents d'élèves.

Madame Myriam Rochette indique que la fresque de la cour de l'Ecole élémentaire sera inaugurée le samedi 09 octobre à l'initiative de l'APE.

Elle précise ensuite que, parmi l'effectif global des élèves mangeant à la cantine, la proportion d'élèves de maternelle est très élevée pour cette rentrée. La mise en place d'un troisième service est actuellement étudiée afin de répartir les élèves au sein de plus petits groupes pour diminuer le volume sonore engendré pendant le repas et permettre au personnel encadrant d'accorder davantage de temps et d'attention à chaque enfant.

➤ **Activité des structures intercommunales**

- Adhésion de la Commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Câble (SRDC)

Monsieur le Maire indique que la Commune de Quincieux était représentée au SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues. Quincieux, qui a intégré la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, n'est plus membre de ce syndicat et sollicite en conséquence son adhésion individuelle au SRDC. La

Commune a délibéré en ce sens le 07 novembre 2020. Cela n'induit aucun changement dans le fonctionnement, le périmètre ou le budget du syndicat.

Lors de son dernier comité du 17 mars 2021, le SRDC a approuvé cette évolution à l'unanimité afin de procéder à la modification de ses statuts. Il appartient ensuite aux Conseils municipaux et intercommunaux membres du SRDC de donner leur avis concernant cette modification des statuts.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'adhésion de la Commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Câble.

- Modification des statuts du SYDER

Le SYDER s'est prononcé, au cours du Comité syndical du 22 juillet 2021, en faveur d'un projet de modification des statuts du Syndicat. Il appartient au Conseil municipal de donner son avis concernant ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du SYDER tel que présenté.

- CCBPD - Convention de mandat pour les travaux de la Rue de l'Eglise

Le programme de travaux de la Rue de l'Eglise nécessite la signature d'une convention de mandat entre la Commune de Pommiers et la CCBPD. Il sera proposé au Conseil d'habiliter Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée concernant la réalisation des travaux de la Rue de l'Eglise.

- CCBPD - Convention de mandat pour les travaux du Chemin de Gyre

Le programme de travaux du Chemin de Gyre nécessite la signature d'une convention de mandat entre la Commune de Pommiers et la CCBPD. Il sera proposé au Conseil d'habiliter Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée concernant la réalisation des travaux du Chemin de Gyre.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 11 octobre à 20h30 à la Maison des Associations

Fin du Conseil : 23h35